



## Réduire l'endettement et développer les services publics

Les services publics sont délivrés sur une base essentiellement non marchande. Leur accès s'effectue gratuitement sur la base des besoins et de droits et non contre un paiement. Ceux-ci recouvrent des domaines aussi variés que la défense, la justice, la police, l'éducation, la santé, etc. Le financement de ces services se fait principalement par les impôts.

L'État pratique de façon régulière le déficit budgétaire en dépensant plus qu'il n'encaisse. Pour couvrir la différence, l'État emprunte sous forme d'obligations. Il s'agit d'un emprunt réalisé sur les marchés pour une période donnée (10 ans par exemple) dans lequel celui-ci s'engage à payer tous les ans un taux d'intérêt (3 % par exemple) et à le rembourser à échéance, ce qui annule alors l'obligation.

### Le déficit budgétaire, jusqu'où ?

Économiquement, le déficit budgétaire se justifie pour susciter la croissance. La demande des ménages est essentielle pour inciter les entreprises à produire. En ne couvrant pas la totalité de ses dépenses par des impôts, l'État préserve le pouvoir d'achat des ménages, ce qui stimule la demande de ces derniers auprès des entreprises. Résultat : les déficits publics sont favorables à la croissance. Néanmoins,

est-il possible d'envisager qu'ils s'enchaînent les uns après les autres sans aucune limite ?

Rien ne l'interdit, en principe. **Personne n'exigera que l'État rembourse sa dette du jour au lendemain.** L'État doit simplement honorer ses obligations, à savoir payer les intérêts annuels et les rembourser à échéance. Dans la pratique, lorsque l'État doit rembourser une obligation, il a toujours la possibilité d'emprunter la même somme avant échéance pour pouvoir la rembourser. La seule chose qui change est le taux d'intérêt qu'il devra payer.

Le taux d'intérêt rémunère à la fois la privation d'argent pour le prêteur et le risque de non-remboursement. D'une façon générale, les États empruntent à des taux très bas comparés aux entreprises dans la mesure où leur risque de faillite est plus faible. Une entreprise peut très bien être liquidée alors qu'un État représente collectivement ses citoyens et résidents qui ne peuvent s'évaporer dans la nature. Malgré cela, un défaut de paiement de la part d'un État reste toujours possible.

Cela a été le cas de la Grèce au début des années 2010. Les marchés étaient de plus en plus réticents à prêter à cet État, ce qui s'est traduit par un pic de taux d'intérêt de 41,77 % en mars 2012 pour des emprunts à 10 ans<sup>1</sup>. En clair, sur un emprunt à 10 ans, la Grèce allait rembourser plus de 5 fois celui-ci, situation

1 | <https://fr.tradingeconomics.com/greece/government-bond-yield>

qui, dans les faits, lui interdisait d'emprunter à ces taux. Cet exemple parmi d'autres (Argentine, Venezuela, Russie, Mexique...), nous montre l'engrenage que peut représenter un endettement mal maîtrisé. Si les marchés commencent à douter de la bonne exécution des obligations, les taux d'intérêt augmentent, ce qui coûte de plus en plus cher à l'État et renforce alors son risque de défaut de paiement.

**À la fin du deuxième trimestre 2024, l'endettement de la France s'élevait à 3 228 milliards d'euros, ce qui représente 112 % de son PIB<sup>2</sup>.** Elle est un des États les plus endettés d'Europe. Sur le premier semestre 2025, elle emprunte à 10 ans sur un taux d'environ 3,2 % alors qu'il y a quelques années, elle empruntait à des taux proches de zéro<sup>3</sup>. Comparé à l'Allemagne, le différentiel de taux est de 0,7 % alors qu'il était plus faible auparavant<sup>4</sup>. Ceci nous rapproche plus de pays tels que l'Italie (3,5%)<sup>5</sup>, la Grèce (3,3%)<sup>6</sup> ou l'Espagne (3,1%)<sup>7</sup>. Si nous sommes loin de la situation de la Grèce du début des années 2010, il devient essentiel aujourd'hui de montrer aux marchés financiers que la situation reste contrôlée et pour cela, contenir, si ce n'est réduire, notre endettement.

**La charge de la dette publique française (les intérêts à payer) est passée de 27,9 milliards en 2020 à 67,1 milliards d'euros en 2025<sup>8</sup>.** Son montant actuel constitue un gros poste de dépenses de l'État, intermédiaire entre la défense (60 milliards) et l'enseignement (88 milliards). Moins d'intérêts à payer nous permettraient d'augmenter les salaires dans le secteur public et d'embaucher de nouveaux agents.

Nos gouvernements proposent aujourd'hui des politiques d'austérité difficiles à mettre en

place, sans parler de leur impopularité évidente. Limiter les dépenses n'est guère viable à l'égard de nos services publics. Augmenter les impôts comporte le risque que cette augmentation casse la croissance et soit, au final, préjudiciable en termes de rentrées d'argent et d'équilibre budgétaire.

**Nous sommes ici tenus par une contradiction apparemment insoluble. Celle de devoir réduire notre déficit budgétaire pour pouvoir emprunter dans de bonnes conditions et cela, sans casser la croissance, ce qui serait préjudiciable à l'emploi et aux recettes fiscales. Cette impasse appelle donc des solutions nouvelles à l'égard de l'emploi afin de nous libérer de l'impératif de croissance.**

## Impasse des politiques actuelles de l'emploi

L'emploi se définit comme étant une activité qui permet de rémunérer correctement celui ou celle qui la pratique. Si le niveau de rémunération correct est laissé à l'appréciation du travailleur indépendant, il n'en est pas de même du travail salarié où l'obligation de respecter le salaire minimum s'impose à toutes les entreprises.

Les législations sur le salaire minimum sont indispensables pour garantir une société humaine dans laquelle toute personne sera assurée d'obtenir une rémunération décente de son travail. Cette législation ne constitue qu'une interdiction faite aux entreprises de payer une personne en dessous du salaire minimum. Mais, elle n'est d'aucune aide pour inciter les entreprises à embaucher. Si une entreprise souhaite développer une activité qui ne lui permet pas de garantir le salaire minimum, alors l'emploi est

2 | [www.economie.gouv.fr/decryptage-5-minutes-pour-comprendre-la-dette-publique](http://www.economie.gouv.fr/decryptage-5-minutes-pour-comprendre-la-dette-publique)

3 | [fr.investing.com/rates-bonds/france-10-year-bond-yield](http://fr.investing.com/rates-bonds/france-10-year-bond-yield)

4 | [fr.investing.com/rates-bonds/de-10y-vs-fr-10y](http://fr.investing.com/rates-bonds/de-10y-vs-fr-10y)

5 | [fr.investing.com/rates-bonds/italy-10-year-bond-yield](http://fr.investing.com/rates-bonds/italy-10-year-bond-yield)

6 | [fr.investing.com/rates-bonds/greece-10-year-bond-yield](http://fr.investing.com/rates-bonds/greece-10-year-bond-yield)

7 | [fr.investing.com/rates-bonds/spain-10-year-bond-yield](http://fr.investing.com/rates-bonds/spain-10-year-bond-yield)

8 | Haut conseil des finances publiques, *Avis n° HCFP - 2025 - 1 relatif à l'amendement des projets de lois de finances et de financement de la sécurité sociale pour l'année 2025*, 29 janvier 2025, p. 13.

impossible. Ceci constitue donc un problème essentiel à l'égard du chômage de masse qui existe actuellement dans notre pays.

Depuis plus de quarante ans, les gouvernements successifs ont abordé cette question en pénalisant les budgets publics. Pour que de multiples activités génèrent des emplois, ils ont diminué les cotisations sociales patronales sur les bas salaires. Alors que ces cotisations représentaient environ 45 % du Smic au début des années 1990, elles sont inférieures à 5 % aujourd'hui<sup>9</sup>. **Le plus récent rapport des comptes de la Sécurité sociale indique que ces exonérations représentent un total de 91 milliards d'euros en 2025**<sup>10</sup>. Comme il est difficile de priver les organismes sociaux d'une telle somme, celles-ci sont presque intégralement compensées par l'État, notamment en y affectant une partie de la TVA.

Alors que les cotisations patronales sur les salaires autour du Smic sont aujourd'hui quasiment réduites à néant, il n'existe désormais plus de nouvelles marges de manœuvre. Or, le chômage de masse est loin d'avoir été résorbé. **Le coût du chômage de longue durée, pour les finances publiques, a été estimé par les Territoires zéro chômeur de longue durée (TZCLD) à 43 milliards d'euros par an**<sup>11</sup>. Ce chiffre traduit une évidence : le fait qu'une partie de la population active d'une économie soit écartée de l'emploi et de la production constitue un gâchis immense, y compris en termes de finances publiques.

## Une politique nouvelle de l'emploi libérée de l'impératif de croissance

Si le coût du salaire minimum est le seuil à partir duquel il est envisageable de transformer une activité en emploi, plutôt que d'exonérer

de cotisations sociales les bas salaires, il eut été plus simple de mettre hors-marché une partie de la valeur de la production réalisée par l'ensemble des entreprises et de la répartir à parts égales en fonction de l'emploi de chacune. C'est tout simplement ce que propose la Sécurité économique et sociale (SES) !

Par définition, une telle politique ne coûte absolument rien aux budgets publics. En revanche, chaque entreprise a la certitude de disposer d'un socle de revenu qui assurera une partie plus ou moins forte - selon la part de mutualisation retenue - du coût du salaire minimum. Ce système permet à de nombreuses activités de générer des emplois. Il créera de nouvelles opportunités permettant aux entreprises d'offrir plus d'emplois, ce qui réduira considérablement le chômage de longue durée. Grâce à ce système, il sera alors possible que les budgets publics gagnent jusqu'à 43 milliards d'euros. Cette amélioration sensible de l'emploi favorisera l'équilibre du régime de retraite et permettra de revenir sur les dernières mesures prises, notamment l'âge légal à 64 ans.

Cette solution améliorera l'emploi quel que soit le niveau du salaire minimum dans la mesure où l'allocation de la SES réduit le seuil à partir duquel une activité peut devenir un emploi (cf. fiche « Libérer le salariat »). Il devient dès lors possible de reconsidérer les politiques d'exonérations de cotisations sociales autour du salaire minimum, ce qui équivaut, dans les faits, à augmenter le coût du salaire minimum. Avec la SES, revenir sur tout ou partie des exonérations de cotisations sociales, sans aucun dommage pour l'emploi, nous ouvre alors un potentiel de marges de manœuvre budgétaires de l'ordre de 90 milliards d'euros.

**Cumulé avec les ressources budgétaires nouvelles obtenues par une amélioration**

9 | [www.urssaf.fr/accueil/outils-documentation/simulateurs/cotisations-employeur.html](http://www.urssaf.fr/accueil/outils-documentation/simulateurs/cotisations-employeur.html)

10 | Sécurité sociale, *Rapport à la Commission des comptes de la Sécurité sociale, Résultats 2023 • Prévisions 2024 et 2025*, Octobre 2024, p. 53.

11 | [www.tzclld.fr/decouvrir-le-projet/le-modele-economique](http://www.tzclld.fr/decouvrir-le-projet/le-modele-economique)

**sensible de l'emploi, le potentiel budgétaire de la SES est alors supérieur à 100 milliards d'euros ! Cela permet largement d'éviter les politiques d'austérité qui nous sont actuellement proposées...**

Une des justifications des déficits publics est la croissance invoquée pour améliorer l'emploi. Sans SES, il est en effet nécessaire que chaque poste de travail génère une valeur au moins égale au coût du salaire minimum. La SES permet de déroger à cette règle puisqu'elle organise des transferts entre entreprises pour s'assurer que chacune d'entre elles soit en mesure d'honorer le salaire minimum. Elle constitue une nouvelle politique de l'emploi qui fonctionne, que l'économie soit en croissance ou pas (cf. fiche « Une transition écologique désirable »). De plus, cela nous permettra de réduire les déficits publics de façon significative sans avoir à nous inquiéter de leur nécessité pour l'emploi.

## Urgence de la mise en œuvre de la SES

Totalement ouverte au débat politique, notamment en ce qui concerne le pourcentage de mutualisation qui détermine le montant de l'allocation par emploi, la mise en place de la SES constitue une mesure urgente à mettre en place, même avec un faible taux. Comme nous venons de le voir, deux utilisations de celle-ci sont possibles :

→ classique : elle améliorera l'emploi privé sans susciter des ressources budgétaires

**Instaurer la SES permettra de désendetter l'État tout en développant les services publics. Salarié·e·s du secteur public, décideurs et décideuses politiques, instaurer la SES est votre combat. Il est aussi celui de toutes celles et ceux, tous secteurs économiques confondus, qui souhaitent vivre dignement de leur travail.**

publiques. Cette amélioration générera en retour de nouvelles ressources budgétaires et contribuera positivement à nos systèmes de retraites par répartition ;

→ conjointe avec une remise en cause de tout ou partie des exonérations de cotisations sociales : elle fournira de nouvelles ressources à la sécurité sociale que l'État n'aura alors plus à compenser, notamment par des transferts de TVA.

Cet apport de plus de 100 milliards d'euros de ressources budgétaires nouvelles correspond peu ou prou à ce que cherchent les gouvernements sur les trois prochaines années afin de contrôler notre déficit actuel. Elle permettra donc d'obtenir auprès des marchés financiers des conditions de financement largement plus favorables, ce qui diminuera les montants consacrés à la charge de la dette.

**Si l'effet immédiat de la SES est de renforcer l'emploi privé, elle créera un cercle vertueux pour les services publics.** Ceux-ci ont de plus en plus de mal à recruter du fait de salaires insuffisants comparés au secteur privé. De même, les restrictions budgétaires interdisent la création de nouveaux postes. Ceci crée d'ailleurs des situations de tension au travail dans le secteur public que nous pourrions avantageusement éviter. **Les ressources budgétaires nouvelles apportées par la SES permettront de répondre à ces défis, d'offrir aux agents publics un environnement de travail sain avec des salaires en rapport avec ceux du secteur privé.**

**Personne d'autre ne mènera ce combat à votre place !**

**Adhérez à l'ALSES**

